

Rapport des ateliers de concertation sur les perspectives d'une relance verte post covid-19 articulée sur la pêche et l'agro-écologie



Mbour

Thiès

Dakar

Avec l'appui technique et financier de

Table des matières

Introduction générale	3
Atelier local de concertation sur les perspectives d'une relance verte articulée sur la pêche	6
Introduction.....	6
Synthèse des discussions	7
Conclusion et recommandations	12
Atelier local de concertation sur les perspectives d'une relance verte axée sur l'agriculture	14
Introduction.....	14
Synthèse des discussions	15
Conclusion et recommandations	22
Atelier national de concertation sur les perspectives d'une relance verte post covid-19 par la pêche et l'agro-écologie.....	24
Introduction.....	24
Présentation du programme PSE Vert	25
Présentation sur la relance verte post pandémie articulée sur la pêche	28
Perspectives d'une relance verte axée sur l'agro-écologie	32
Synthèse des discussions	33
Conclusion	36
Conclusion générale et rappel des recommandations	37

Introduction générale

La propagation de la pandémie Covid-19 a entraîné des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent à l'échelle mondiale. En effet, à l'inverse des crises précédentes, la crise actuelle se caractérise par un « arrêt soudain » de l'économie réelle une désorganisation sans précédent des chaînes de production mondiales et un ralentissement brutal de l'activité économique. De tels chocs sur l'économie réelle a eu des répercussions sur les entreprises, les ménages et in fine, sur les secteurs d'activités et sur le secteur financier dans son ensemble.

Les enjeux sont élevés et les opportunités sont importantes pour assurer une reprise verte de Covid-19 qui traite les injustices sous-jacentes et renforce la résilience des groupes vulnérables pour les transitions et les chocs futurs. De plus en plus de preuves suggèrent que les investissements dans des infrastructures propres et durables peuvent être l'un des moyens les plus efficaces de stimuler l'emploi à court terme et de soutenir les activités socio-économiques à long terme tout en créant des emplois de qualité. Inversement, orienter les fonds de relance aux entreprises à haute teneur en carbone et aux combustibles fossiles risque de bloquer les émissions nocives et rendra inévitablement de tels investissements plus coûteux et perturbateurs à inverser et à remplacer. Ce sentiment est encapsulé dans les engagements du gouvernement envers les « relances vertes » et « reconstruire en mieux ».

Au Sénégal, l'agriculture et la pêche, secteurs prioritaires et de souveraineté et à fortes potentialités, occupant une grande proportion de la population active, demeurent vulnérables. Identifiés pour jouer le rôle de moteur de croissance dans la phase 2 du Plan Sénégal Emergent (2019-2023), ils n'ont pas été épargnés par la crise. Ainsi, quoique résilient face au choc, le système agricole a du mal à garantir la sécurité alimentaire des citoyens. Car, malgré une hausse de l'offre alimentaire (114% de suffisance des apports énergétiques en 2018 contre 112% en 2017) ainsi qu'une meilleure accessibilité économique (un PIB par habitant de 850 634 FCFA en 2019 contre 819 068 FCFA en 2018) et physique (plus de 5 902 km de routes pavées en 2015) à l'alimentation, la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste toujours préoccupante.

Quant à la pêche, nonobstant sa résilience face à la crise (intensification de la production – 11,9% de croissance en 2020 –, et contributions supérieures aux niveaux attendus – +0,10%), elle peine tout autant à assurer ses pleines capacités. En effet, avec la pandémie, le secteur a enregistré une baisse drastique des exportations de poissons frais qui s'établirait entre 90% et 100%. Il en résulte une chute vertigineuse du chiffre d'affaires des entreprises opérant dans cette filière qui, autrefois, était l'un des premiers postes d'exportation du Sénégal. La pêche artisanale a également connu des difficultés en raison notamment de la fermeture des frontières maritimes des pays limitrophes

(PAP 2A, Sénégal, 2020).

Piliers stratégiques de l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance » du PSE, ils gagnent, avec l'élevage, une part considérable dans la répartition sectorielle du Plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré pour la relance de l'économie 2019-2023, soit 1 195,2 milliards de FCFA, correspondant à 9,9% du coût de la stratégie (PAP 2A, Sénégal, 2020).

Toutefois, lorsque les décideurs politiques se concentrent uniquement sur une action rapide, il existe un risque que les plans de relance créent des avantages et coûts inégaux, excluant les voix importantes du processus de prise de décision, ou manquent d'une approche et d'ambitions transformatrices. C'est ainsi, qu'au Sénégal le GEC à travers ses membres engage un processus de concertation nationale sur la question de savoir si les « mesures de relance verte » soutiennent également une transition verte, ou du moins les éléments d'une transition juste.

C'est dans ce cadre que LEGS Africa, en partenariat avec Innovation, Environnement, Développement (IED), souhaite organiser une série d'ateliers de concertation autour du thème de la relance verte :

- un atelier thématique sur les perspectives d'une relance verte post crise articulées sur la pêche, le mercredi 07 septembre 2022, à Mbour ;
- un atelier thématique sur les perspectives d'une relance verte post crise axées sur l'agro-écologie, le mardi 20 septembre 2022, à Thiès ;
- un atelier national de concertation sur les perspectives d'une relance verte post crise articulées sur la pêche et l'agro-écologie au Sénégal, le jeudi 22 septembre 2022, à Dakar.



L'objectif global de ce processus de concertation sur le « Green recovery /la relance verte» était de tirer les enseignements de la crise et d'engager les discussions pour :

- Développer des stratégies plus appropriées et opérationnelles à la période post pandémie grâce aux savoirs des personnes impliquées ;

- Améliorer la gestion des institutions et des ressources publiques en permettant une forme de participation par les citoyens ;
- Créer les conditions d'un apprentissage sur la manière de collaborer pour une relance verte efficace et sur la façon de prendre en charge les défis ;
- Rapprocher les décideurs des autres acteurs et donc renforcer la confiance entre politiques et citoyens dans ce processus de relance verte.

Cette série de concertation a permis de réunir 106 acteurs institutionnels et communautaires, académiques, membres de la société civile, du secteur privé et des médias, pour partager leur expérience sur la résilience face à la crise de la Covid-19 et réfléchir sur les pistes d'une relance verte post crise par la pêche et l'agriculture.

Ce présent rapport est un condensé des trois journées d'échanges pour le moins fructueuses tenues d'abord, au niveau local, avec les communautés, et ensuite au niveau central.



Atelier local de concertation sur les perspectives d'une relance verte articulée sur la pêche

Introduction

Les mesures de restrictions prises par l'Etat du Sénégal pour juguler la propagation de la pandémie se sont transformées en de véritables contraintes pour les systèmes productifs économiques, notamment la pêche. Ces bouleversements observés dans les systèmes productifs de la pêche sont relatifs aux perturbations des heures de travail, aux problèmes d'accès aux zones de pêche, à la réduction du temps de pêche, à la restriction des libertés et opportunités du pêcheur et la baisse relative des prises.

A ces problèmes, s'ajoutent la perturbation de la chaîne de distribution relative au ralentissement du mareyage national et sous-régional des produits halieutiques. Le retrait des banabanas et clients de la chaîne de mareyage et le gel des exportations ont grandement contribué à ces dérèglements.

En effet les systèmes de pêche artisanaux sont tributaires, dans le cadre de leur fonctionnement, d'un ensemble de conditions, notamment la libre circulation des pêcheurs dans les eaux maritimes sénégalaises, l'accès aux centres de débarquement, la fluidité des systèmes de transports inter-régionaux, interterritoriaux et aéroportuaires

L'absence quasiment de banabanas, de la clientèle dans les circuits de distribution et le gel des exportations auraient fortement affecté la situation financière des acteurs de la pêche.

Par conséquent, les acteurs (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) ont dû faire face à de véritables contraintes financières.

Par ailleurs, le secteur est actuellement secoué par l'histoire des licences de pêche, qui risque d'aggraver la surexploitation des ressources halieutiques.

C'est dans ce contexte difficile pour le secteur de la pêche que s'est tenu à Mbour, le 07 septembre 2022, avec les acteurs concernés, l'atelier de concertation sur les perspectives d'une relance verte post Covid-19 articulée sur la pêche.

C'était l'occasion de revenir sur les approches de résilience adoptées pendant la période de la pandémie tout en ouvrant des perspectives pour une relance verte sur le secteur.

Les intervenants d'une quarantaine environ (cf. la feuille de présence annexée à ce présent rapport) sont constitués majoritairement des acteurs du secteur de la pêche, de la recherche, des journalistes et même des agriculteurs et éleveurs qui ont trouvé de réelles connexions entre leurs activités et le secteur de la pêche.

Modérée par Aissatou Traoré, actrice de développement communautaire à Mbour, la séance fut co-présidée par Elimane H Kane, Président de LEGS Africa, Badou Ndoye, Jaraf de Mbour et Pr Abdoulaye Sène, consultant dans le cadre de la concertation.

Après les remerciements pour la forte présence, Elimane Haby Kane a fait l'introduction du débat en présentant d'abord les résultats de l'étude sur la redevabilité, tout en



rappelant la nécessité pour les acteurs de poser un regard systémique sur le secteur surtout avec les enjeux actuels de l'exploitation du pétrole et du gaz et de ses impacts probables sur le secteur.

A sa suite Pr Sène a entamé sa communication en fustigeant l'absence de volonté de modernisation du secteur de la pêche par les différents régimes qui se sont succédés depuis les indépendances. Il a exhorté les acteurs à plus d'organisation et de méthode dans la concertation au sein de leurs instances, afin d'être une véritable force de proposition pour ainsi participer directement à la transformation du secteur.

Synthèse des discussions

La diminution du temps de pêche est, du point de vue des pêcheurs, la problématique majeure que la crise aura causée dans le secteur de la Pêche. En effet, La distance entre le rivage et les lieux de débarquement du poisson peut être importante. L'alternance jour de pêche/jour sans pêche, heure de pêche/heure sans pêche a réduit globalement le temps d'activité. Le pêcheur qui travaillait 24h/24h, ne travaillait en ce moment que sur un intervalle de temps très limité. Et le peu de poisson que les pêcheurs arrivaient à capturer n'était même pas écoulé dans le temps idéal (avant 15h).

Dépourvu de moyens de conservation, les pêcheurs étaient parfois obligés de jeter leurs produits après pourrissement surtout dans le cas où les transformatrices sont elles aussi dans l'incapacité de récupérer ces « surplus » de production. C'est précisément le cas à Saint-Louis où le fleuve est devenu un lieu de déversoir de poissons pourris (Baye Diallo, Coordinateur CLPA).

Pour Badou Ndoye, Pêcheur et jaaraf de Mbour il est important de dissocier les problèmes du secteur des effets de la crise sanitaire car pour lui, il est essentiel d'établir la situation qui prévalait

dans les centres de pêches avant l'introduction de la covid-19 au Sénégal, puisque la crise n'a fait qu'accentuer des manquements existants depuis des décennies

Selon Anta Diouf, Présidente de la GIE Mbalang, la COVID a impacté tout le secteur pêche, et a causé des dégâts énormes et ceci à différents niveaux de groupes d'acteurs, (pêcheurs, mareyeurs et transformateurs). Mais le sous-secteur de la transformation semble être le plus impacté, avec d'une part l'accès très limité voire inexistant aux intrants et aux quais et d'autre part, la commercialisation qui connaît des difficultés importantes. Cette situation est aggravée par le fait que le confinement a coïncidé avec la période de la campagne des activités de pêche et de transformation, qui a lieu mars de à de juin, période durant laquelle les ressources halieutiques sont plus abondantes et où les transformatrices s'activaient pour augmenter leurs revenus pour mieux préparer la soudure.

Les restrictions liées au couvre-feu ayant limité les heures de travail, les pêcheurs ne pouvaient plus embarquer la nuit pour débarquer le matin. Il y'a eu un problème de mobilité des transporteurs de camions frigorifiques, avec un très difficile accès aux quais de pêche. Avec la fermeture des loumas et marchés, le secteur de la transformation s'est retrouvé avec un surplus de production invendu en raison de l'absence des banabanas et de la fermeture des restaurants.

L'une des conséquences premières de cette situation pour Ibrahima Niang, représentant de CLPA de Thiès est le non remboursement à temps des dettes contractées par les acteurs auprès des banques. C'est dans ce contexte même selon lui que le Ministère de tutelle a convoqué une réunion à distance du comité de délivrance des licences de pêche pour discuter de la délivrance de licences. Ce qui selon lui, a constitué une surprise générale auprès des pêcheurs artisanaux qui espéraient que les priorités soient ailleurs au niveau du Ministère et que c'était pas du tout le moment d'engager les discussions sur ce sujet.

Cette question de licence a eu un impact sur les réflexions concernant les solutions à apporter pour faire face à la crise. Ce combat devrait être mené par les pêcheurs artisanaux mais aussi par l'ensemble de la population sénégalaise, car les espèces pélagiques côtières concernées par ces licences assurent l'alimentation en protéines des populations sénégalaises et constituent par ailleurs la principale source de revenus des pêcheurs. Si l'on n'y prend pas garde, cela aura un impact sur l'approvisionnement des femmes transformatrices et les consommateurs, si l'on sait que la recherche avait déjà alerté sur le risque de surpêche pour les espèces concernées. Ce sous-secteur produit environ 40 à 60 % des produits aquacoles exportés, renseigne Monsieur Niang, représentant ainsi la principale source en protéines animales de l'alimentation des familles sénégalaises ainsi que l'essentiel des sources en protéines des aliments du bétail, en particulier l'aviculture avec l'utilisation du fumier.

Les difficultés majeures rencontrées dans le secteur de la pêche que la covid-19 n'a fait que révéler d'avantages sont : la surcapacité causée par les mauvaises pratiques de capture, les licences délivrées et enfin le déficit de transparence.

Abondant toujours dans ce sens de diagnostic de ce qui plombe le secteur de la pêche et de la décision d'attribution de la licence de pêche, Monsieur Niang a informé que c'est dans le contexte actuel de surpêche des espèces pélagiques, que 12 nouvelles demandes de licences pour une flotte de 56 bateaux dont 44 sont des bateaux chinois, 15 qui demandent des promesses de licences pour pêcher en zones pélagiques (presque 37 démersales profondes, 3 pélagiques hauturières) ont été introduites. Voilà l'élément justificatif de la revendication des acteurs de la pêche. Plus de 90% (52/56) des navires sont enregistrés par des sociétés pour lesquelles des nationaux sénégalais servent de prête-noms, et de surcroît, ces flottes ne sont pas en conformité avec la procédure d'enregistrement. Il s'agit de prête-noms de navires turcs, chinois, etc.

Pour lui, les difficultés majeures qui méritent d'être résolues pour permettre une bonne prise en charge des problèmes en lien avec l'octroi des licences de pêche, sont à considérer à plusieurs niveaux :

- L'absence de reconnaissance et de valorisation des résultats de la recherche, avec une prise en considération des avis et orientations scientifiques
- Le caractère consultatif de la commission, pose problème, le Ministère n'intègre pas toujours les avis et décisions de cette commission dans les prises de décisions.
- La structuration et la composition de cette commission consultative sont déséquilibrées, car sur les 16 structures représentatives de la commission, seul 3 sont issues des professionnels de la pêche,
- Un déficit de transparence,
- L'application du code de la pêche, avec un non-respect de l'article 43 avec l'attribution des nouvelles licences de pêche.

Pour Abdoulaye Mbodj, président de l'ODCAV de Mbour, la lettre de politique sectorielle pour le développement de l'aquaculture et de la pêche a promu une vision pour que la pêche soit un moteur durable de notre croissance et qu'avec plus de diligence les populations pourraient se procurer les produits halieutique moindre cout. Une ambition qui, pour lui, ne pourra être atteinte que par la viabilité des ressources et par un ajustement de la capacité de l'effort de pêche avec les ressources, en encourageant et en développant la pêche artisanale afin de minimiser la déprédation des ressources.

El hadji Daouda Sarr, ancien membre de la commission attributaire des licences, a révélé que bien avant ce problème de licences qui défraie la chronique, dans le passé, il y avait des licences qui

avaient été attribuées sans conformité avec le Code de la Pêche. C'est ainsi que l'ancienne Ministre de la pêche Mme Aminata Mbengue Ndiaye avait souhaité le renforcement du consensus sur les décisions, afin d'éviter que les licences ne fassent pas l'Object de révision dans le pipeline de la Commission. A cet effet, une revue dans le cadre d'une commission restreinte depuis janvier 2018, a permis d'identifier 15 licences non valables. Le Ministre était dans de bonnes dispositions de ne délivrer des licences que sur la base des recommandations de la recherche, mais entre-temps elle a été remplacée.

Le nouveau Ministre Alioune Ndoye a indiqué avoir reçu des dossiers qui ne sont pas passés par la commission consultative. La DPM a organisé une session en ligne de la commission pour l'approbation de 56 navires. Parmi ces derniers, 52 navires sont des sociétés écrans qui ne sont pas conformes à la procédure d'enregistrement. Il s'agit de prête-noms de navires turcs, chinois, etc. C'est ainsi qu'ils ont écrit au Directeur de la pêche Maritime pour leur dire que les délais étaient assez courts pour donner leurs avis avant la date limite qui était fixée le 17 avril car ils souhaitaient avoir des débats contradictoires.

Bass Sène, président du CLPA de Mbour, a souligné que le secteur a toujours rencontré des difficultés. Dans le cadre de ses activités avec GREEN PEACE, en 2015 un rapport de la situation a été rédigé et soumis à l'État mais jusqu'ici, il n'y a pas d'actes concrets. Les problèmes notés sont liés à la gestion durable et rationnelle des ressources, caractérisée par un système de pêche non durable, non réglementé et potentiellement illégale. La pêche industrielle fait des dégâts dont l'État est conscient.

Pour lui, il est illogique qu'on ne soit pas dans une situation excédentaire de ressources et qu'on envisage d'attribuer de nouvelles licences de pêche, alors que déjà nos côtes ne peuvent plus supporter les licences en cours qui sont au nombre 199. Sa forte conviction est que les côtes ouest africaines ne peuvent pas supporter le nombre de licences attribuées. Ceux qui disposent de licence ne respectent pas les formes de pêche qui leur sont exigées, souvent des fraudes sont observées sur le tonnage.

Certains intervenants ont souligné, qu'en réalité, le Sénégal est dans une situation caractérisée par la dilapidation de ses ressources. Nous sommes dans un pays où la base de ressources agricoles, d'élevage et de pêches sont surexploitées et peu productives. Au même moment, l'État donne des licences à des entreprises étrangères pour des modes d'exploitation non durables. Il existe un problème de modèle d'exploitation agrosylvopastoral qui est à bout et peu productif.

Avec les impacts du COVID, il s'avère davantage nécessaire de mieux coordonner un développement harmonieux de la pêche industrielle et artisanale.

Il faut noter que la majorité des exportations des produits halieutiques provient de la pêche artisanale, 40 à 60 % des produits acheminés vers les usines pour l'exportation sont issues de la pêche artisanale, par conséquent le développement de la pêche artisanale est aussi lié au développement de la pêche industrielle.

D'autres intervenants ont également mis en exergue l'absence de coordination et d'harmonisation des différents départements ministériels qui ne visent pas les mêmes objectifs. C'est le cas du CRODT qui est rattaché à ISRA (agriculture) et qui, de ce fait a des difficultés de contrôler les activités de la pêche.



Aujourd'hui, le CRODT qui est censé conseiller le Ministère en termes de recherche rencontre de réelles difficultés, son bateau qui devrait faire des sorties en mer en vue d'évaluer le stock est en panne (besoin de 300 millions de frais de réparation).

Aussi, les intervenants ont attiré l'attention sur la connexion entre la pêche et l'agriculture, car dans la plupart des cas, ce sont les agriculteurs qui exercent les activités de pêche durant la saison

sèche. Par conséquent, ils estiment qu'il y a besoin d'harmoniser les interventions dans ces deux secteurs.

Au-delà des perturbations observées la COVID-19, a permis à bon nombre d'acteurs intervenant dans la pêche de réfléchir sur des stratégies de réorganisation et de restructuration en interne du système de la pêche artisanale.

Un niveau de conscientisation a été observé, avec des analyses orientées sur l'urgence et la nécessité de surtout se mettre en prospective, en réfléchissant sur des systèmes d'épargne qui prennent compte le long terme et des stratégies d'adaptation qui permettront de faire face à des crises structurelles tel que la COVID 19.

Rappelons que l'État avait engagé un certain nombre de mesures pour appuyer le secteur dans le contexte de la COVID. Ainsi, avec les mesures de restriction, le secteur est fortement impacté, d'ailleurs le 13 Mai 2020, le Ministère de la Pêche a annoncé un financement de 10 milliards dont

- 2 milliards (01 milliards DER, 01 Milliards Force COVID) domiciliés à la CMS ;

- 8 milliards à la BNDE Toutefois, les organisations de la pêche artisanales n'ont pas été associées au développement du fonds. C'est au dernier moment qu'elles ont été invitées à la réunion d'information au cours de laquelle on leur a fait comprendre que ces ressources seront destinées à la réhabilitation et au soutien aux quais de pêche, à la formation des acteurs, l'appui aux fonds de roulement, etc.

Conclusion et recommandations

Pour la majorité des intervenants malgré les effets néfastes sur la production la transformation et la commercialisation, il a été constaté que la pandémie a permis une conscientisation des acteurs. Cela se manifeste par une plus grande ouverture, une propension à parler des perturbations induites voire même d'envisager un avenir pour les pêcheurs sur la base de réflexions pour :

- Avoir une bonne connaissance des acteurs dont les femmes transformatrices ;
- Mettre en place un système de protection sociale et d'épargne qui permette de faire face aux difficultés et crises/catastrophes
- Instaurer une stratégie d'exploitation des pêcheries qui tient compte de l'état de la ressource et du repos biologiques.
- Auditer toute la flotte industrielle active dans les eaux territoriales
- Faire l'inventaire des acteurs de la filière, et en particulier des femmes transformatrices.
- Faire inventaire des infrastructures (unités, usine, quais, etc..).
- Redéfinir les nouveaux modes d'administration publique des ressources halieutiques.
- Coordonner des pêcheries industrielle et artisanale en vue de réaliser la vision de développement national et améliorer les conditions de vie des populations.
- Baser les décisions sur les données probantes ; Renforcer les capacités de recherche et le financement par les divers ministères.
- Améliorer la transparence de l'attribution et de la gestion des ressources piscicoles
- Mieux impliquer la société civile dans la commission d'attribution des licences de pêche
- Appliquer vigoureusement l'article 43 du Code de la Pêche
- Mettre le CNCR devant pour diriger le plaidoyer et soutenir la pêche nationale pour la suspension de toute attribution de licences nouvelles
- Favoriser une approche biologique, car les pêcheurs ne connaissent que la pêche et on ne peut pas les en priver
- Instaurer un modèle d'exploitation familiale durable

- Le poisson est une composante importante des plats, il fait associer tout le monde dans le plaidoyer dont les consommateurs
- Regrouper tous les acteurs de pêche (chercheurs, administrations, pêcheurs, anciens,) ainsi que les consommateurs pour faire le point des assises nationales (vision, stratégies, organisation, mesures de soutien).
- Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS
- Plaidoyer pour que la commission sur les licences soit une commission d'attribution
- Reconnaissance du métier et du statut de la femme formatrice
- Renforcer les systèmes de solidarités au niveau du partage de l'information entre les acteurs
- Évaluer le Fonds de Promotion de la pêche Artisanale à la CNCAS /Banque Agricole
- Préparer les contrepropositions au niveau de la CONIPAS
- Exploiter les résultats de l'atelier de Mbour.



Atelier local de concertation sur les perspectives d'une relance verte axée sur l'agriculture

Introduction

Les mesures prises par les autorités gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie ont tout autant affecté les sources de revenus des producteurs et des travailleurs des chaînes alimentaires, touchant ainsi beaucoup de ménages vulnérables.

La crise a compliqué, voire empêché, le déplacement des paysans et des autres travailleurs des filières agricoles dans les champs, les unités de transformation et les points de vente. Sachant que l'essentiel de la population sénégalaise fait les courses dans de grands et denses marchés à ciel ouvert qui ont été fermés ou dont les horaires d'ouverture ont été réduits.

La santé financière des acteurs qui y évoluent était menacée alors que même les grandes surfaces présent sur le territoire pouvaient rester ouvert jusqu'à 21h, posant les bases d'une concurrence déloyale. De plus, étant donné que ces supermarchés sont plus susceptibles de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, leurs chiffres d'affaires s'en portaient mieux.

Ainsi, quels enseignements essentiels devrions-nous tirer de cette pandémie à covid-19 qui a fini de remettre à plat quelques-unes de nos vieilles convictions fortes, voire certitudes ? Quelles opportunités et perspectives s'offrent-elles au Sénégal et à l'Afrique, au titre de la construction commune et de la promotion de systèmes agricoles durables ?

C'est en partant de ces perspectives pour une relance verte post covid 19 que s'est déroulé l'atelier de concertation avec les parties prenantes, au centre forestier de Thiès, le 20 septembre 2022.

C'est Abdou Aziz Diop du Forum civil/Thiès qui a assuré le cadrage de l'atelier, sous la présidence de LEGS Africa, de la mairie de la ville de Thiès, du CADL (Préfecture), du service régional de développement communautaire. Ont pris part au rendez-vous, une quarantaine d'acteurs institutionnels, communautaires, agricole, de la société civile, du secteur privé et des media.



En guise d'introduction au débat, Elimane Haby Kane, président de LEGS Africa, a dépeint une situation alimentaire mondiale préoccupante. Il a souligné que bien avant la pandémie de COVID-19, nous n'étions déjà pas sur la bonne voie pour respecter nos engagements d'éliminer la faim et la malnutrition dans le monde, d'ici 2030. Aujourd'hui, la pandémie et la crise ukrainienne ont rendu cet objectif beaucoup plus difficile à atteindre.

Ainsi, quelles pistes pour accélérer la transformation de nos systèmes agricoles et asseoir une souveraineté alimentaire durable au Sénégal ?

En effet, au-delà de la crise covid-19, l'agriculture sénégalaise est confrontée à des défis surtout structurels d'une ampleur inédite. Elle doit fournir de manière durable de la nourriture saine, en quantité suffisante et économiquement accessible pour une population en augmentation rapide. Il s'agit également pour l'agriculture de garantir des revenus décents et stables aux exploitations familiales, qui dans leur grande majorité, dépendent des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour leur survie.

Les activités agricoles doivent devenir une source attractive d'emplois pour maintenir les jeunes dans tous les terroirs du Sénégal, en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles, et en s'adaptant à la menace du changement climatique.

Synthèse des discussions

Il est ressorti des échanges que le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays en développement, subit de plein fouet les contrecoups de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de la guerre en Ukraine. Elles ont des répercussions dramatiques sur la situation alimentaire dans le monde, du fait des mesures restrictives et de la diminution du volume des échanges entre pays.

Un axe possible de la politique alimentaire pourrait être le développement d'une économie du mil. Il peut être un marché adéquat pour l'armée, les cantines scolaires, les achats institutionnels étatiques et au niveau des collectivités territoriales, et permettre de développer un écosystème autour de la production et de la transformation. Une option que soutient Julie Cissé, consultante dans le cadre de la concertation et spécialiste des chaînes de valeurs agricoles et de l'Entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Elle pense, en effet, que le mil pourrait être une solution, notamment avec la crise ukrainienne qui va exacerber les pénuries de blé, tout en reconnaissant que des efforts doivent être faits pour davantage valoriser les céréales locales au Sénégal. Selon elle l'incorporation graduelle de céréales, telles que le mil, dans la panification, peut être une solution pour habituer nos papilles à ces produits

Ibrahima Fall de Green Sénégal, quant à lui plaide pour un accompagnement de l'Etat pour une meilleure structuration des acteurs intervenant dans les chaînes de valeur, une amélioration de l'environnement des marchés à travers des infrastructures de qualité et un accès à l'information.

Abondant dans le même sens, Mme Rokhaya Sow, une Badiane Gokh (relais communautaire), suggère de réfléchir à long terme aux moyens d'autonomiser le paysan afin de le soustraire du sponsor de l'Etat. Relativement au maillon transformation, elle pense qu'elle ne pourra être dopée que s'il y a un secteur privé fort. Elle ajoute qu'il faut que la petite et moyenne entreprise puisse s'insérer dans la chaîne de valeur, avant de plaider pour une intégration de l'entrepreneuriat dans les curricula afin d'inculquer aux jeunes le sens de l'auto-emploi dès le bas âge.

Pape Diadji Seck, entrepreneur agricole, estime que « les crises peuvent être des opportunités de rebondir et de repartir du bon pied ». Comme solution au développement d'une filière lait capable de soutenir durablement la souveraineté alimentaire du Sénégal, il préconise « des subventions davantage ciblées pour que les industriels n'aient plus à acheter le lait local à des coûts trop élevés ». Il informe que la cherté des produits locaux oblige les industriels à s'orienter vers les produits laitiers importés.

Pour le représentant du maire de la ville de Thiès, cette rencontre est d'une importance capitale car il permet d'échanger sur une problématique qui relève d'une priorité nationale, la souveraineté alimentaire. Selon lui, la souveraineté alimentaire n'est pas une question d'opportunité mais une nécessité. Il a, par ailleurs, informé que la mairie a l'ambition de mettre en place des centres de formation professionnelle pour accompagner la transformation des produits locaux.

Dès lors, coopérer, ensemble, en vue de la mise en œuvre de modes innovants de production, de conditionnement, de transformation et de mise en marché d'aliments sains et nutritifs, apparaît comme une exigence, une nécessité et une urgence. Dans l'analyse des systèmes de la production alimentaire, l'expression « de la fourche à la fourchette » a, jusque-là, souvent été posée comme un viatique et un cheminement linéaire incontournable. Toutefois, aujourd'hui, il se dessine l'amorce d'une dynamique inverse et itérative par laquelle, c'est plutôt la fourchette qui conditionne et détermine la fourche. En d'autres termes, à l'heure où, et c'est heureux qu'il en

soit ainsi, nous nous préoccupons de plus en plus, tous, de la nature et de la qualité de ce que nous avons dans nos assiettes ou bols, c'est l'émergence d'un consommateur nouveau, exigeant et plus regardant quant à la qualité de l'aliment qui lui est offert ou servi, qui contribue progressivement à asseoir des systèmes alimentaires nouveaux, plus portés et façonnés par le consommateur : de la fourchette à la fourche ? Que savons-nous de ce que nous consommons ? Que devrions-nous faire de ce que nous savons, à ce propos ?

C'est là, un tournant important dans la prise en charge de la problématique de transformation structurelle de nos systèmes agricoles et alimentaires. Il s'agit de travailler, dès à présent, dans un esprit et une dynamique privilégiant l'intersectorialité, à promouvoir des modes d'alimentation qui préservent la santé des populations. C'est tout le sens de l'étude sur la redevabilité dont les conclusions ont été versées, à titre de contribution pour une relance verte et durable.

Protéger et développer l'agriculture familiale

Un défi fondamental et primordial est de reconnaître et soutenir les exploitations familiales, car ce sont elles qui nourrissent le Sénégal, et qui assurent des revenus et des emplois pour une grande part de la population sénégalaise.



L'agriculture familiale est très largement dominante au regard de population concernée, de la contribution à la production agricole nationale et aux exportations, des revenus générés et de l'effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Sans remettre en cause fondamentalement le rôle des exploitations familiales, les autorités politiques semblent donner de plus en plus de place au développement de l'agro-industrie, cette dernière étant perçue comme le passage obligé pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.

Certaines agro-industries inondent le marché local de leur production, portant ainsi préjudice aux exploitations familiales qui ne parviennent plus à vendre leurs récoltes (ex. de Sinéindia avec la pomme de terre et les producteurs des Niayes).

Les changements globaux qui affectent l'agriculture sénégalaise (pression foncière, ouverture des marchés, politiques de spécialisation régionale de l'agriculture, etc.) ont fragilisé le monde rural et ont remis en cause le principe de souveraineté alimentaire. Considérant que le rôle des paysans est de nourrir en priorité leurs concitoyens, il est important que l'agriculture familiale soit soutenue par une politique de régulation du prix des matières premières (protections douanières) et par un régime foncier transparent et équitable. La sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays est précaire et a tendance à se dégrader, avec de graves conséquences sur les plans humain, social et économique.

Améliorer l'accès à la terre pour les exploitations familiales

L'urbanisation et la pression foncière réduisent les surfaces agricoles et rendent les terres agricoles restantes peu accessibles économiquement aux exploitations familiales. L'extension des villes sur l'espace rural et l'insécurité foncière représentent des menaces pour la sécurité alimentaire des populations rurales et une source de conflits pour l'accès aux ressources. Les premières victimes sont les couches les plus vulnérables de la population, à savoir les femmes et les jeunes.

La situation dans la zone des Niayes a récemment été aggravée par les grands travaux (aéroport international Blaise Diagne, autoroute à péage, train express régional) qui ont accru la valeur des terres et conduit à des expropriations massives des populations installées à proximité des nouvelles infrastructures. Pour conclure, le problème d'accès à la terre constitue un obstacle majeur à la sécurité alimentaire et au maintien durable de l'agriculture familiale au Sénégal.

D'après une étude prospective de la Banque Mondiale (2015), la perte des terres agricoles va continuer de s'amplifier dans les Niayes jusqu'à 2030, puis elle se poursuivra vers les terres de l'intérieur, faute d'espace sur le littoral. L'amélioration de l'accès à la terre et la sécurisation foncière des exploitations familiales sont des conditions indispensables pour le maintien durable de l'agriculture au Sénégal.

Faire de l'agriculture une source d'emplois attractifs pour les jeunes

Il est important de maintenir les populations dans les territoires ruraux en leur garantissant des revenus décents et stables. Les activités agricoles constituent aujourd'hui les principales sources d'emploi et de revenu en zones rurales.

Pourtant une nouvelle tendance se dessine. A moyen terme, l'agriculture familiale du Sénégal est menacée par une crise des vocations : les jeunes se détournent de l'agriculture pour partir tenter leur chance en ville, dans les mines, ou encore sur les routes de l'émigration. Pour les participants de l'atelier, ce phénomène est le résultat du taux élevé de pauvreté rurale et des contraintes



fortes qui pèsent sur l'agriculture sénégalaise : difficultés d'accès à la terre, cultures peu productives et sous-valorisées, dégradation des sols et des ressources en eau, etc. La crise des vocations révèle aussi un problème d'image vis-à-vis du métier d'agriculteur. Face au désintéressement des jeunes, l'Etat sénégalais a créé des programmes de formation agricole, des agences et des fonds pour l'emploi.

Des moyens financiers importants ont été octroyés à l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) et au Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC). Le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) contribue aussi à renforcer l'accès aux formations dans les métiers agricoles et para-agricoles.

Néanmoins, les besoins restent forts, ce qui suggère une meilleure adaptation des stratégies proposées par l'Etat aux besoins des jeunes ruraux.

L'agriculture sénégalaise doit donc fournir des emplois stables, rémunérateurs et attractifs pour les populations rurales jeunes du Sénégal.

Réduire la dépendance aux pesticides et aux engrais minéraux

Beaucoup de producteurs ont recours aux engrais minéraux et aux pesticides chimiques pour augmenter les rendements et assurer la qualité des récoltes. Les engrais sont relativement peu coûteux car ils bénéficient d'un régime de subvention étatique. S'ils apportent des avantages indéniables à court terme, les engrais chimiques enferment les producteurs dans un modèle technico-économique peu performant et peu résilient.

L'utilisation systématique d'engrais minéraux contribue à diminuer la teneur en matière organique des sols, et donc leur fertilité. En retour, les producteurs sont obligés d'accroître

progressivement les doses de fertilisants pour garder les mêmes rendements sur leurs sols dévitalisés. Couplé à un mauvais drainage sur sols pauvres en matière organique, l'emploi d'engrais induit un risque de salinisation. L'utilisation des engrais induit des risques de pollution des eaux souterraines et de surface par lessivage d'azote et de phosphore.

L'agriculture sénégalaise consomme annuellement 598 tonnes de pesticides solides et 1,3 millions de litres de pesticides liquides, pour une valeur de 11 milliards de FCFA. La quasi-totalité des horticulteurs du Sénégal et des irrigants de la vallée du Sénégal utilisent ces produits pour lutter contre les adventives et les bioagresseurs (insectes, maladies, etc.) qui affectent leurs cultures. En plus d'être coûteux, l'usage systématique des pesticides entraîne des risques pour la santé des producteurs (exposition directe aux pesticides) et des consommateurs (ingestion des résidus de pesticides).

Certains des pesticides utilisés au Sénégal sont classifiés dangereux par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le recours aux produits phytosanitaires entraîne aussi des transferts de molécules chimiques vers les différents compartiments de l'environnement (organismes vivants, sols, eaux de surface et souterraine, atmosphère).

Dans la zone des Niayes, des résidus de pesticides ont été détectés dans des échantillons d'eau prélevés dans des puits et sur des produits alimentaires commercialisés dans des marchés, avec des concentrations souvent supérieures aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé. Dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal, le rejet des eaux de drainage chargées de nitrates, de phosphates et de résidus de pesticides affecte la qualité des eaux de surface et provoque l'eutrophisation et l'asphyxie des cours d'eau.

Ce phénomène est particulièrement marqué au niveau du lac de Guiers qui approvisionne en eaux Dakar et de nombreuses autres villes : L'eau est devenue impropre à la consommation et des espèces envahissantes comme le Typha, la jacinthe d'eau et les algues ont proliféré.

Les effets néfastes des pesticides sont accentués par leur mésusage généralisé : les pesticides sont appliqués sans protections, à fréquences excessives, à des dates inadaptées (parfois juste avant la récolte) et à des doses et formulations inappropriées.

Les producteurs utilisent souvent des produits peu spécifiques à spectre large (souvent des mélanges de plusieurs matières actives).

L'usage inapproprié et mal ciblé des pesticides induit des phénomènes de résistances chez les populations de bioagresseurs, ce qui oblige les producteurs à traiter toujours plus. Les

producteurs consultés au cours des ateliers sont conscients des impasses et des risques sanitaires et environnementaux relatifs à l'utilisation pesticides.

Mais ils subissent un certain nombre de contraintes qui les enferment dans le « tout chimique ». Le marché domestique des fruits et légumes frais valorise principalement la qualité visuelle des produits et aucune valeur ajoutée n'est accordée à leur qualité sanitaire ou environnementale.

Aussi, pour éviter que leurs récoltes ne soient dévalorisées, les producteurs ont recours à la lutte chimique pour éliminer les ravageurs et maladies responsables de piqûres et/ou de traces sur les légumes. Les services publics de vulgarisation et de contrôle se sont affaiblis depuis les plans d'ajustement structurels des années 1990, si bien que le système de conseil est aujourd'hui largement dominé par le secteur privé (semenciers, distributeurs et firmes phytosanitaires).



Promouvoir une consommation durable

Les sénégalais ont eu, jusqu'au début du 20^{ème} siècle, un régime centré sur les céréales et légumineuses locales et le lait (GRDR, 2015). Les transformations structurelles de la société sénégalaise (transition démographique, urbanisation, emboîtement rural/urbain) se sont accompagnées d'un changement dans les modes de consommation. Les consommateurs sénégalais accordent une place croissante aux produits alimentaires et agro-alimentaires importés de faible qualité nutritionnelle.

Ces produits sont une source majeure de pollution plastique, et sont associés à des systèmes de production et d'acheminement peu durables. Aussi, les consommateurs manquent d'informations sur la qualité, l'origine et la spécificité des produits qu'ils achètent.

Parallèlement à cela, l'utilisation non contrôlée de pesticides et d'eaux usées dans la production maraîchère et les contrôles limités sur les élevages avicoles font peser des risques sanitaires sur les producteurs et consommateurs. Les résidus de pesticides contaminent les sols, l'eau et les aliments à des doses souvent supérieures aux normes du Codex Alimentarius.

Les consommateurs souhaitent disposer de produits alimentaires sains. Ils veulent s'assurer de l'innocuité des produits qu'ils achètent. Il est alors urgent d'agir au niveau des systèmes alimentaires pour promouvoir une alimentation locale, saine et de bonne qualité nutritive.

Conclusion et recommandations

En définitive, pour faire face aux défis de la souveraineté alimentaire, les participants concluent qu'il faut aller vers une transformation de nos systèmes agricoles. Il importe ainsi de définir une politique alimentaire holistique en cohérence avec les politiques agricole, d'élevage, de pêche, commerciale, industrielle, sanitaire, environnementale et de protection sociale afin de mieux tirer parti des synergies et gérer les compromis. Il faut, par ailleurs, des mécanismes et des institutions de gouvernance efficaces et inclusifs, choses essentielles pour mettre en œuvre la politique alimentaire holistique et accélérer la transformation des systèmes alimentaires.

Parmi les recommandations fortes formulées :

- La sensibilisation environnementale, sanitaire, nutritionnelle auprès de tous les acteurs des chaînes de valeur
- Développer des stratégies de maîtrise de l'eau, de restauration de la qualité de l'eau et des sols
- L'accompagnement à grande échelle des acteurs pour l'intensification agro-écologique des systèmes de production et d'élevage
- La promotion de la collecte, la transformation et la commercialisation des surplus de production et de la sécurité sanitaire des aliments
- Les incitations aux investissements créateurs d'emplois, en faveur notamment des jeunes et des femmes
- Investir dans des interventions de restauration d'écosystèmes (notamment de la qualité des sols)
- Mettre en place des mesures pour que la stratégie de subsistance de la population rurale n'affecte pas les forêts existantes
- Améliorer la gestion de l'eau, sa gouvernance et l'efficacité de l'irrigation
- Accompagner à grande échelle les acteurs existants à l'intensification agroécologique des systèmes de production et d'élevage
- Promouvoir des activités post-récoltes capables de réduire les pertes

- Renforcer les systèmes d'alerte précoce sur les niveaux de production.



Atelier national de concertation sur les perspectives d'une relance verte post covid-19 par la pêche et l'agro-écologie

Introduction

Après les ateliers locaux de concertation avec les communautés sur les perspectives d'une relance verte post pandémie articulées sur la pêche, à Mbour, et sur l'agro-écologie, à Thiès, LEGS Africa a organisé un atelier national consacré à la thématique afin d'engager les autorités centrales et parties prenantes dans le processus de concertation. C'était le 22 septembre 2022, à l'hôtel Onomo.

Parmi les parties prenantes au rendez-vous, nous pouvons compter le Bureau Opérationnel de suivi du Plan Sénégal émergent (BOS PSE), le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, autres structures de l'Etat (ANER, ANAM, ISRA, CRODT), des chercheurs, des membres du secteur privé et des organisations de la société civile. (cf. feuille de présence en annexe).

Modérée par Pr Ibrahima Dia, Socio-économiste, la session a été ouverte par Elimane H Kane, Président de LEGS Africa qui a rappelé le contexte global de l'activité. Après lui, Ousseynou Kane, Directeur exécutif du Bureau opérationnel de suivi du PSE a salué l'initiative de concertation et son effort inclusif, a livré un exposé sur



le travail de suivi que mène sa structure, notamment la feuille de route du PSE Vert dont le plus grand défi reste la mise en œuvre des réformes indispensables au développement d'une économie durable. A leur suite, M Bruno Amlaye Sarr, représentant du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération, espère que les conclusions du processus de concertation contribueront à la dynamique de transformation structurelle de l'économie engagée par son Département.

M Elimane Kane a par la suite rendu compte des résultats de l'étude de redevabilité de la gouvernance de la Covid-19 pour camper le débat, non sans rappeler les conclusions des ateliers locaux de concertations tenus à Thiès et à Mbour.

Présentation du programme PSE Vert

Cette présentation gratifiée par Dieynaba Niang, Cheffe de desk chargée de suivre les réformes phares du PSE au BOS, s'est articulée sur 4 axes : contexte et justification, projets agricoles, réformes de l'agriculture, dispositif de financement.

Le BOS est un organe opérationnel et d'opérationnalisation des projets et réformes phares du PSE placé est sous la tutelle du ministre auprès du Président de la République en charge du PSE.

Structuré par le BOS dans le cadre d'un Lab, en présence des structures d'exécution et de toutes parties prenantes concernées, Le PSE Vert traduit l'ambition du Sénégal de promouvoir la croissance verte et résiliente au changement climatique, à travers une mobilisation du potentiel d'investissements verts dans les secteurs de l'économie à l'horizon 2035.

La structuration des projets/réformes obéit à une méthodologie bien définie par le BOS. Ainsi, après une phase pré Lab consistant à réaliser une série de cartographies et un roadshow de mobilisation des acteurs, le Lab définit le schéma de gouvernance pour l'opérationnalisation du projet, identifie et opérationnalise les réformes prioritaires, évalue les besoins en financements public et privé, définit la feuille de route détaillée, ainsi que les KPIs du projet et la matrice des risques, et enfin, identifie les défis majeurs à relever pour la réussite du projet. Cette phase Lab épuisée, le rapport est livré aux organes d'exécution pour sa mise en œuvre. Ensuite, dans son travail d'accompagnement, le BOS appuie la mise en place des instances de gouvernance définies et organise des journées portes ouvertes, au niveau national, pour communiquer sur les résultats du Lab.

Cette démarche de structuration repose sur 6 principes clés : priorisation, flexibilité, démarche scientifique, approche centrée sur les résultats, inclusivité et engagement des décideurs.

A l'issue du travail de priorisation, six secteurs ont été retenus. Il s'agit de l'énergie, la foresterie, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'industrie, l'urbanisme/construction. Dans ce cadre, 29 projets privés et publics ont été structurés.

En ce qui concerne l'agriculture, il s'agit du :

- projet de valorisation des déchets des abattoirs nationaux par un procédé breveté pour le compostage des déchets alimentaires et d'abattoirs ;



- projet innovateur de fourniture de chambres froides solaires utilisant la technologie des matériaux à changement de phase (Phase Changing Material) sans utilisation de batteries pour le stockage de l'énergie convertie par les panneaux solaires ;
- projet de repeuplement des plans d'eau naturels de la vallée du Fleuve Sénégal par la restauration et l'empoissonnement des écosystèmes aquatiques dégradés.

Ces projets doivent mobiliser 11,9 milliards FCFA, dans l'intention de créer, à l'horizon 2027, 786 emplois directs et de toucher 24950 individus bénéficiaires.

S'agissant de la foresterie, 5 projets ont été élaborés :

- projet de valorisation durable de la forêt communautaire de Saré Bidji et Thiétty (valorisation des produits forestiers ligneux, non ligneux et produits fermiers) ;
- site de démonstration business pour le climat au Sénégal avec unité de conditionnement de divers produits, sauvegarde et valorisation du patrimoine bioculturel ;
- projet de Renforcement de la résilience au changement climatique à travers le développement de chaînes de valeur des plantes à haute valeur ajoutée et la certification du secteur agro-industriel au Sénégal ;
- projet de Gestion durable des Forêts et de Valorisation des services écosystémiques (mise en œuvre de pratiques d'aménagement participatif et durable de 600 000 ha de forêts) ;
- projet de développement de la filière Phoenicicole (palmier-dattier) au Sénégal.

Ces projets nécessitent un investissement de 72,2 milliards FCFA, avec 242 emplois directs attendus et 261160 personnes bénéficiaires estimées.

Pour ce qui est réformes identifiées dans le secteur de l'Agriculture, il s'agit d'abord de mesures incitatives à prendre en compte au niveau de la nouvelle loi d'orientation agro-sylvo-pastorale pour promouvoir les produits verts. Ces incitations correspondent à :

- la création ou le renforcement d'un organe national d'éco-labélisation (partir de la fondation Origine Sénégal) ;

- la subvention des intrants (Semences fertilisants, machines agricoles et de fabrication d'aliments, carburant HB etc..) et la suppression des taxes à l'exportation sur les produits labélisés ;
- la restructuration du FNDASP existant pour créer un système de guichets sectoriels de financement.

Pour chaque mesure, des actions et avantages sont déclinés, et les impacts identifiés.

Une autre réforme concerne le secteur de la pêche et consiste en la mise en place d'un cadre incitatif pour l'aquaculture durable et la gestion durable des écosystèmes marins, côtiers et continentaux. Accompagnée d'un projet de texte à intégrer dans le code de l'aquaculture et de la pêche continentale, la batterie de mesures identifiées incite à :

- identifier et aménager des sites dédiés à l'aquaculture durable à travers un plan d'aménagement aquacole (déjà annoncé dans le code article 30 donc décret d'application à prendre) ;
- favoriser l'installation d'usines de fabrication d'aliment local à travers l'exonération totale sur les investissements industriels de productions aquacoles propres pour une durée de 05 ans (à intégrer dans le code des investissements) ;
- subventionner d'un tiers (1/3) l'aliment de poisson (à prévoir dans le décret d'application) ;
- mettre en place un Fond d'accompagnement à la promotion d'activités aquacoles durables (révision du code l'aquaculture pour annoncer le fonds et prendre un décret d'application pour les modalités de fonctionnement) ;
- élaborer de fiches technico-économiques pour le développement durable de l'aquaculture (mesure d'accompagnement)
- Mettre aux normes sanitaires et phytosanitaires les produits aquacoles durables pour favoriser l'exportation – certification – (prendre l'arrêté conformément à l'article 34 alinéa 2 du code de l'aquaculture) ;
- finaliser le code de la pêche continentale et réviser le code de la pêche maritime (intégrer dans l'article 13 le concept de gestion durable, de gestion des écosystèmes et gestion écosystémique) ;
- impliquer le secteur privé dans la gestion des aires marines et côtières protégées (Intégrer au niveau du code de la pêche maritime une disposition relative à la gestion des aires de cogestion par le secteur privé).

Parmi les impacts, notons le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (augmenter de 5kg per capita en 2027), l'amélioration des revenus des acteurs de la pêche (en 2024 une augmentation de 10% en rentrée de devises estimées actuellement à 200 milliards pour la pêche maritime et de 5% pour la pêche continentale), et l'augmentation annuelle de 10 % d'emplois verts liés aux ressources marines à partir de 2024.

Par ailleurs, le dispositif de financement proposé met en exergue deux outils majeurs devant permettre de booster les investissements verts, en l'occurrence le Fonds d'Appui aux financements verts et le marché carbone qui requiert l'élaboration d'un cadre réglementaire.

Articulé sur deux organes (Conseil de surveillance et Direction générale), le Fonds d'Appui est une structure administrative assimilée aux agences d'exécution dénommée « Fonds d'Appui pour l'accès aux Financements verts ». Ses missions sont clairement spécifiées et ses sources de financement bien identifiées (pourcentage de la taxe carbone, pourcentage donné de la taxe sur la pollution, fonds des partenaires techniques et financiers).

Quant au Cadre National du Marché Carbone (CNMC), il placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et se compose de 4 organes (Autorité nationale désignée, Comité de pilotage, Secrétariat administratif et technique, Comités techniques spécialisés).

La mobilisation de fonds à partir d'une tarification carbone, l'abondement du fonds d'appui pour le financement des projets verts et la réduction des gaz à effet de serre sont les impacts attendus de sa création.

Ainsi se décline le programme PSE Vert dont le défi majeur, nous dit Dieynaba Niang, est la mise en place d'un Secrétariat exécutif devant permettre d'accélérer la création du Fonds d'Appui aux financements verts.

Appréciant l'exposé, M Ndour du MEPC assure que les réformes énoncées s'inscrivent bien dans l'axe du PSE dédié à la transformation structurelle de l'économie qui ambitionne de réduire la pauvreté, de garantir la sécurité alimentaire et la création d'emplois. A titre de complément, il évoque les réformes relatives à l'exonération des matériels hydro-agricoles à la TVA et les subventions de l'Etat aux producteurs.



Présentation sur la relance verte post pandémie articulée sur la pêche

Elle a été faite par Pr Abdoulaye Sène, Sociologue-environnementaliste et consultant dans le cadre du processus de concertation.

Après une rétrospection dans la sécheresse des années 70 lourdes conséquences sur nos économies, et un rappel du contexte actuel marqué par les crises liées à la pandémie à covid-

19 et le conflit ukrainien, Pr Sène a proposé un état des lieux de la gouvernance du secteur de la pêche.

Dans la filière de la pêche maritime, les 2 segments industriel et artisanal sont confrontés à d'énormes difficultés et sont traversés par des contradictions qu'aiguisent la mal gouvernance de la filière et la pandémie Covid -19.

Les problèmes récurrents de la concurrence r dhitoire de la flottille  trang re (europ enne, chinoise et cor enne), sur l'armement national pour l'acc s aux ressources halieutiques, rendent l'avenir tr s incertain aux braves p cheurs piroguiers, aux unit s industrielles et aux mareyeurs. De pourvoyeuse en ressources halieutiques du march  national et progressivement exportatrice, la p che artisanale commence de ce fait   c der une part non n gligeable du march  int rieur   la p che industrielle  trang re.

Devant la rar fication des ressources halieutiques, il a  t  pr conis  et adopt  par les p cheurs l'approche de repos biologique, mais celle-ci a plus profit  aux bateaux qui passaient nuitamment violer les termes de cette approche.

A propos des aires marines prot g es, ravag es par le chalutage, elles font pi tre mine. La pirogue est en passe de devenir une embarcation de travers e de migrants clandestins venus des pays de l'Afrique au Sud du Sahara.

L'Etat du S n gal a mis en place le Programme de R silience  conomique et sociale (PRES) pour juguler les impacts n fastes de la pandémie   coronavirus. Pour des actions de tr s court terme, il dot  d'un fonds de riposte « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA, soit 7% du PIB, en vue de soulager les m nages les plus affect s et les entreprises directement touch es par le choc. Les p cheurs, quant   eux, ont renonc  au pr t accord  par l' tat, montant jug  d risoire par rapport aux enjeux et aux probl mes auxquels ils sont confront s.

Le secteur de la p che a enregistr  une baisse drastique des exportations de poissons frais (qui s' tablirait entre 90% et 100%). Il en r sulte une chute vertigineuse du chiffre d'affaires des entreprises op rant dans cette filière qui, autrefois,  tait l'un des premiers postes d'exportation du S n gal.

Toutefois, le secteur d montre ses capacit s de r silience face   la crise (intensification de la production – 11,9% de croissance en 2020 –, et contributions sup rieures aux niveaux attendus – +0,10%), m me si elle peine de nos jours   assurer ses pleines capacit s en l'absence d'une correcte diplomatie de la p che au niveau de la sous-r gion. La p che artisanale a connu des difficult s du fait de la fermeture des fronti res maritimes des pays

limitrophes (PAP2A, Sénégal, 2020) et de la cacophonie dans la délivrance des licences de pêche (Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry et Libéria).

Or, il y a des portes de sortie de cette crise multiforme qui sévit dans le secteur ; de fait, le marché concurrentiel suscite bien des fois une collaboration pour l'exportation et pour l'approvisionnement du marché national.

L'émigration clandestine par les pirogues vers l'Europe ibérique révèle la présence importante des pêcheurs dans les navires industriels européens et chinois ; cette population active jeune exprime sa volonté de travail dont ils ne trouvent plus des conditions favorables et propices sur place, faute de soutiens et de mesures d'accompagnement par les pouvoirs publics.

La politique publique de l'aquaculture n'attire pas les jeunes pêcheurs depuis plus de trente ans. Ce qui prouve qu'elle n'est pas une bonne stratégie de reconversion pour les pêcheurs piroguiers marins. Elle est davantage une opportunité pour les jeunes ruraux qui profitent des domaines agricoles communautaires, pour les migrants de retour et les laissés-pour-compte du système de l'enseignement et de la formation.

Il est arrivé une forme de collaboration entre le navire et la pirogue dans la zone qui est réservée au pêcheur de voir transborder les prises accessoires des bateaux dans les pirogues qui les raccolent. Ce phénomène a été observé dans les années quatre-vingt déjà.

L'intrusion de formes capitalistes dans la pêche familiale doit inviter à dépasser le carcan piroguier et s'orienter vers l'armement industriel de type coopératif ou privé.

Les perspectives d'une relance verte post crise articulée sur la pêche devraient être clairement définies et formulées avec les acteurs du secteur puisqu'il est évident que la pêche fait partie des secteurs à fort potentiel de croissance et/ou d'emplois.

Le secteur de la pêche et pisciculture s'est révélé résilient face à la crise en intensifiant sa production (11,9% de croissance en 2020), mais également en affichant des contributions supérieures aux niveaux attendus (+0,10%).

Ne nous y trompons pas : la pêche n'entre pas dans l'axe « transformation structurelle de l'économie et croissance ».

En matière de pêche, les projets éligibles dans le PAP 2A (§ 81 page 29) concernent l'aquaculture et la pisciculture continentale avec la mise en place de fermes industrielles de pisciculture continentale ainsi que des fermes aquacoles industrielles marines d'une capacité

de 5 000 tonnes. C'est en partie une réponse complémentaire à l'agriculture, un retour à la terre des migrants ruraux.

Le soutien à la pêche artisanale et industrielle par le biais de la modernisation du parc piroguier, de la géolocalisation des embarcations artisanales, ainsi que de la mise en place des programmes de chaînes



de froid phase 2 ne constituent pas vraiment une relance à proprement parler.

De nos jours, la compétition se déroule en haute mer et le pêcheur doit s'y rendre. La pêche pirogrière est-elle en mesure d'y faire face ?

Les politiques publiques doivent soutenir davantage l'appareil productif national afin de couvrir les besoins vitaux du pays pour atteindre, à terme, la souveraineté alimentaire et sanitaire.

Les plans de relance gagneraient à s'orienter vers la transition verte avec des investissements dans des infrastructures propres et durables. C'est dans ce sens que l'emploi à court terme pourra être stimulé et les activités socio-économiques à long terme soutenir des emplois de qualité.

Au Sénégal, la pêche artisanale est un secteur prioritaire et de souveraineté avec de fortes potentialités ; elle occupe une grande proportion de la population active et absorbe dans le court terme des jeunes vulnérables sans formation préalable. Avec une valeur commerciale évaluée à hauteur de 272 466 milliards de franc CFA en 2018, la PA emploie directement ou indirectement plus de 600 000 personnes (DPM, 2018), et entre « 1 600 000 à 2 000 000 de personnes sont dépendantes du secteur » (Pr Demba Sow 2015).

Elle contribue à la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des communautés du littoral en occupant les principaux maillons (pêche, mareyage, transformation, micro-mareyage, transport et vente en détail).

Malgré ce dynamisme, la pêche artisanale est confrontée à d'énormes difficultés liées à un accroissement insoupçonné de la pression sur les ressources halieutiques (PI, INN et Sennes tournantes) alterné de périodes de pénurie se traduisant par du chômage technique.

Perspectives d'une relance verte axée sur l'agro-écologie

Partant de sa solide expérience dans le secteur, Pr Ibrahima Dia relève que le problème majeur de la gouvernance du secteur est paradigmatique. D'abord le paradigme de la relation entre la productivité, les rendements, et l'approche agro-écologique et, ensuite le paradigme intersectoriel qui renvoie au lien entre les différents secteurs concernés par le PSE Vert.

La double question que se pose Pr Dia suite à la présentation du PSE Vert se traduit comme suit : le PSE Vert serait-il doté d'une autonomie avec dans chaque secteur des projets verts, ou devrait-il y avoir des projets globaux traversant plusieurs secteurs ?

Or, la problématique de l'écologie se spécifie par le fait qu'elle est multisectorielle. Alors, comme pour répondre à sa propre interrogation, il préconise que ce document de référence structure des projets/initiatives transversales inscrits dans la logique d'une chaîne de valeur.

Evoquant l'exemple du projet d'extension du coton dans la moyenne casamance qui a contribué à la déforestation de cette zone, dans les années 90, Pr Dia estime que les réformes dans le secteur agricole devraient d'emblée porter sur projets agricoles qui remettent en cause l'économie verte. Il serait donc opportun d'étudier, dans le cadre du PSE Vert, l'articulation entre les choix de politiques de développement agricole et l'environnement global.

Le programme DELTA (Développement local et transition agro-écologique) piloté par la SAED, dont les destinataires (agriculteurs de la vallée du fleuve) ont eu du mal à s'approprier, a fini de montrer qu'au-delà des nouvelles technologies, c'est dans les choses réelles qu'il faut travailler à modifier les perceptions.

Le grand défi que le PSE Vert devrait également considérer, c'est de réussir à faire comprendre aux acteurs que l'aspect écologique est davantage rentable et durable que le seul aspect productiviste. Aussi, il gagnerait plus à voir au-delà des mesures d'accompagnement identifiées par le Lab dans le cadre des projets prioritaires.

Il devrait également faire preuve d'ouverture pour envisager la possibilité pour les ONG et structures non étatiques de proposer des projets à dimension verte, de sorte qu'il soit un réceptacle d'idées nouvelles et innovatrices portées à l'attention de l'Etat. Ce qui permettrait non seulement à la réflexion de se prolonger, à travers le Lab, mais encore de mieux articuler le PSE Vert aux différents objectifs spécifiques des secteurs.

Synthèse des discussions

Des échanges, il est ressorti un intérêt certain pour le PSE Vert qui traduit la pertinence de la rencontre.

Les préoccupations soulevées de part et d'autre par les participants se rapportent pour l'essentiel à l'articulation entre les différentes politiques publiques sectorielles, la place du PSE vert par rapport aux programmes sectorielles, les aspects transversaux qui doivent être gérés, la question d'économie politique en termes de choix, les aspects liés aux mesures structurantes notamment en matière de recherche, d'accompagnement et de formation et de ressources humaines devant accompagner le programme proposé, et l'articulation entre le Fonds d'Appui au financements verts et les fonds existants, notamment ceux dédiés à l'environnement.



Concernant le secteur de la pêche, un travail d'approfondissement est requis, notamment sur certaines questions sectorielles telles que la pêche maritime, faiblement mise en valeur dans le PSE Vert, au profit de l'aquaculture. Ainsi, il est apparu que des activités d'incitation dans le domaine du transport et de la conservation peuvent avoir des impacts indirects sur la

pêche maritime, dans le sens de la valorisation de la production. A ce propos, Babacar Gueye, ex conseiller technique auprès de plusieurs ministères juge nécessaire de capitaliser les actions pertinentes déjà initiées dans le secteur. Les réformes devraient aussi contribuer à rétablir l'équité dans la distribution des ressources halieutiques, d'autant plus que l'un des principes clés de la stratégie de relance renvoie à la justice dans la disposition des ressources. Ce qui ouvre des pistes sur la résolution du problème de l'emploi des jeunes, à travers la promotion de poissonneries dans les régions lésées, à travers la création de circuits de distribution soutenus par des chaînes de froid à équipement solaire.

Dans ce cadre, il serait opportun de s'inspirer du projet de désenclavement des zones de production initié par le Ministère des collectivités territoriales afin de développer autour de

chaque piste, des chaînes de valeur. Dans son travail d'accompagnement, le BOS devrait aussi penser à appuyer les collectivités territoriales dans la création d'un écosystème propice au développement de ces secteurs de relance qui, de surcroît figurent parmi les compétences transférées, notamment à travers les financements verts.

L'autre préoccupation majeure ressortie des échanges est relative à la cohabitation des activités halieutiques et celles pétrolières et gazières. Pour Mamadou Dlop Thioune de Green Marines, il faut accompagner la reconversion des jeunes pêcheurs en proposant une formation plus adaptée à leurs besoins. Déplorant la confusion souvent opérée du secteur de la pêche dans l'agriculture qui explique le manque d'inclusion des acteurs de la pêche dans les prises de décisions, il souligne un défaut d'harmonisation et une incohérence des politiques. C'est cette confusion régnante qui justifie aussi l'intérêt minime accordé à la recherche scientifique dans ce secteur, à tel enseigne que même l'évaluation du stock disponible en prélude de l'exploration du pétrole et du gaz a été négligée. Sur cette question de recherche, Dr Ismaila Diedhiou du CRODT suggère la mise en place de mécanismes de mobilisation des fonds destinés à la recherche afin de faciliter le développement de technologies propres en appui à la croissance verte. Pour lui, il faut penser au développement de l'aquaculture marine, à la restructuration encadrée du secteur de la pêche afin de renforcer sa résilience, et à l'amélioration du capital infrastructurel (comme des sites de transformation adaptés).

Sur le plan agricole, il semble opportun, malgré la pertinence des projets phares proposés, d'ouvrir la perspective à tout le secteur de l'utilisation universelle d'intrants naturels, d'alternatives davantage écologiques. Dans ce sens, la représentante du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural a particulièrement insisté, à l'endroit du BOS, sur l'importance de la sécurisation des productions. La question qui mérite d'être posée, d'après elle, c'est de savoir comment assurer la protection des végétaux tout en préservant la santé et sans nuire à l'environnement ? Sur ce point, Dr Mame Farma Ndiaye de l'ISRA encourage l'initiative de l'écolabélisation portée par le PSE Vert, non sans suggérer au BOS de réfléchir sur la normalisation au niveau des organisations communautaires (zone uemoa, par exemple). Elle regrette toutefois que le Lab n'ait pas proposé des projets structurants sur l'agroécologie, au moment où les acteurs agricoles peinent encore à assimiler certaines pratiques agro-écologiques.

Les chercheurs ont par ailleurs attiré l'attention sur la problématique des OGM, sujette à controverses, en soutenant le retrait immédiat de la loi y relative, votée en procédure d'urgence en juillet 2022 par la 13^{ème} législature nationale.

Au niveau macro, les participants se sont interrogés sur le modèle économique du PSE Vert dominé par la logique du profit, dans le sens de savoir si les acteurs individuels et privés

peuvent à eux seuls peuvent porter des changements en profondeur, d'autant plus que les mutations attendues n'advieront que dans le long terme. L'Etat ne devrait-il pas lui aussi porter des projets d'envergure tout en envisageant la possibilité de transfert ? Sur cette question, l'Etat devrait en réalité aller au-delà du seuil de l'incitation et investir davantage dans la démonstration de l'intérêt d'épouser l'approche agro-écologique.

Le PSE ouvre une série de perspectives, importantes, certes, mais qui restent à développer. Sur ce point, il faudrait que la société civile joue sa partition. Elle doit se positionner pour exiger la redevabilité et assurer son rôle de suivi et de contrôle, mais surtout interpeller l'Etat et ses démembrés concernés sur sa mise en œuvre tardive. Elles doivent également faire preuve



de vigilance citoyenne et veiller à ce que des facteurs conjoncturels ne soient pas source de perturbation des politiques (comme ça a été le cas au mois de juillet, avec les élections législatives). Dans ce cadre, il a été recommandé à l'intention de LEGS Africa, de mettre en place un dispositif de surveillance et d'alerte pour exercer une pression sur les décideurs afin que le PSE Vert soit exécuté et ce, dans les normes.

Au-delà des projets maturés, les participants estiment que le BOS devrait être plus flexible, en ouvrant des fenêtres et des possibilités d'accompagner d'autres projets pouvant bénéficier des incitations, notamment dans le montage. Ici, il serait judicieux de collaborer avec la société civile pour une adaptation à une échelle plus petite du modèle de Lab, de sorte à ce qu'il soit démultiplié auprès des petites entreprises d'exploitation familiale qui doivent être conscients de possibilités leur étant offerte par ce cadre.

Réagissant aux interpellations, Dieynaba Niang rassure tous les projets concernant la pêche maritime sont prise en compte dans le PSE vert. Le programme a recueilli plusieurs projets qui ont été soumis à une sélection et une priorisation rigoureuses. Les plus structurants et viables seront accompagnés et maturés dans le cadre du Lab, pendant que les autres se développeront dans le cadre programme. Elle informe aussi que tous les projets font l'objet de plan de mise en œuvre détaillé et de budgétisation.

Sur l'articulation du Fonds d'Appui aux autres types de fonds existants, elle précise que son but est d'impulser l'utilisation de tout type de fonds pouvant permettre aux entreprises d'y accéder. En réalité, le Fonds d'Appui ne finance pas les projets, il met en place des dispositifs permettant aux entreprises d'avoir accès aux financements.

Sur la cohabitation de la pêche et de l'exploitation des hydrocarbures, elle assure que le Lab qui traite aussi les risques pouvant entraver le développement d'un secteur ou d'un autre s'est naturellement emparé de la question. Par ailleurs, les questions liées à la formation, la recherche et l'accompagnement ont bien été prise en compte. D'ailleurs, il est prévu à cet effet la création de comités techniques dédiés.

Conclusion

En définitive, le développement de l'économie verte et la transition agroécologique ne s'opéreront qu'à travers la construction d'une masse critique de projets. A défaut de cela, nous demeurerons encore dans la phase de l'expérimentation, avec des projets pilotes.

Le BOS assure, finalement, être ouvert à la collaboration avec la société civile pour accompagner les porteurs de projet à avoir accès au programme PSE Vert. D'ailleurs, il est prévu que la société civile, avec le secteur privé et l'Etat, soient les membres du Secrétariat exécutif du programme.

En tout état de cause, la réflexion devrait se prolonger le dialogue se poursuivre pour une meilleure orientation des politiques de relance verte post pandémie covid-19 porteuses de croissance économique durable.

Conclusion générale et rappel des recommandations

Les résultats produits à l'issue du processus de concertation sur les perspectives d'une relance verte par la pêche et l'agriculture nous autorisent à affirmer que les objectifs au départ fixés ont été pleinement atteints, dans la mesure où les interactions entre des divers acteurs et des débats fructueux engagés, des pistes se sont dégagées :

- développer des stratégies plus appropriées et opérationnelles à la période post pandémie grâce aux savoirs des personnes impliquées ;
- améliorer la gestion des institutions et des ressources publiques en permettant une forme de participation par les citoyens ;
- créer les conditions d'un apprentissage sur la manière de collaborer pour une relance verte efficace et sur la façon de prendre en charge les défis ;
- rapprocher les décideurs des autres acteurs et donc renforcer la confiance entre politiques et citoyens dans ce processus de relance verte.

Au-delà de ces résultats produits, le cadre a permis de renforcer la redevabilité publique et citoyenne, à travers la mobilisation des décideurs pour faire le point, avec les citoyens, sur les propositions et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles et halieutiques.

Pour finir, nous énumérons ci-après, guise de rappel, les recommandations fortes ressorties des différents ateliers.

A Dakar

A l'intention du BOS PSE et de l'Etat

- Soutenir davantage l'appareil productif national afin de couvrir les besoins vitaux du pays pour atteindre, à terme, la souveraineté alimentaire et sanitaire ;
- Orienter les politiques de relance vers la transition verte avec des investissements dans des infrastructures propres et durables. C'est dans ce sens que l'emploi à court terme pourra être stimulé et les activités socio-économiques à long terme soutenir des emplois de qualité ;
- Renforcer la recherche sur certaines questions sectorielles telles que la pêche maritime, faiblement mise en valeur dans le PSE Vert, au profit de l'aquaculture ;
- Rétablir l'équité dans la distribution des ressources halieutiques, d'autant plus que l'un des principes clés de la stratégie de relance renvoie à la justice dans la disposition des ressources ;
- Accompagner les collectivités territoriales dans la création d'un écosystème propice au développement de des secteurs de l'agriculture et de la pêche à travers les financements verts ;

- Accompagner la reconversion des jeunes pêcheurs en proposant une formation plus adaptée à leurs besoins ;
- Inclure davantage les acteurs de la pêche dans les prises de décisions pour une meilleure considération de leurs préoccupations ;
- Mettre en place de mécanismes de mobilisation des fonds destinés à la recherche afin de faciliter le développement de technologies propres en appui à la croissance verte
- Penser au développement de l'aquaculture marine, à la restructuration encadrée du secteur de la pêche afin de renforcer sa résilience, et à l'amélioration du capital infrastructurel (comme des sites de transformation adaptés) ;
- Au-delà des projets phares proposés, d'ouvrir la perspective à tout le secteur de l'utilisation universelle d'intrants naturels, d'alternatives davantage écologiques ;
- En plus de l'écolabélisation porté par le PSE Vert, réfléchir sur la normalisation au niveau des organisations communautaires (zone uemoa, par exemple) ;
- Faire preuve de flexibilité dans le programme PSE Vert en ouvrant des fenêtres et des possibilités d'accompagner d'autres projets pouvant bénéficier des incitations, notamment dans le montage ;
- Collaborer avec la société civile pour une adaptation à une échelle plus petite du modèle de Lab, de sorte à ce qu'il soit démultiplié auprès des petites entreprises d'exploitation familiale qui doivent être conscients de possibilités leur étant offerte par ce cadre ;
- Le retrait immédiat de la loi sur les OGM, votée en procédure d'urgence en juillet 2022 par la 13^{ème} législature nationale ;
- Aller au-delà du seuil de l'incitation et investir davantage dans la démonstration de l'intérêt d'épouser l'approche agro-écologique.

A l'intention de la Société civile

- Exiger la redevabilité et assurer le rôle de suivi et de contrôle, mais surtout interpeller l'Etat et ses démembrements concernés sur la mise en œuvre tardive du PSE Vert ;
- Faire preuve de vigilance citoyenne et veiller à ce que des facteurs conjoncturels ne soient pas source de perturbation des politiques (comme ça a été le cas au mois de juillet, avec les élections législatives) ;
- Mettre en place un dispositif de surveillance et d'alerte pour exercer une pression sur les décideurs afin que le PSE Vert soit exécuté et ce, dans les normes ;
- Continuer le dialogue.

A Thiès

- La sensibilisation environnementale, sanitaire, nutritionnelle auprès de tous les acteurs des chaînes de valeur

- Développer des stratégies de maîtrise de l'eau, de restauration de la qualité de l'eau et des sols
- L'accompagnement à grande échelle des acteurs pour l'intensification agro-écologique des systèmes de production et d'élevage
- La promotion de la collecte, la transformation et la commercialisation des surplus de production et de la sécurité sanitaire des aliments
- Les incitations aux investissements créateurs d'emplois, en faveur notamment des jeunes et des femmes
- Investir dans des interventions de restauration d'écosystèmes (notamment de la qualité des sols)
- Mettre en place des mesures pour que la stratégie de subsistance de la population rurale n'affecte pas les forêts existantes
- Améliorer la gestion de l'eau, sa gouvernance et l'efficacité de l'irrigation
- Accompagner à grande échelle les acteurs existants à l'intensification agroécologique des systèmes de production et d'élevage
- Promouvoir des activités post-récoltes capables de réduire les pertes ;
- Renforcer les systèmes d'alerte précoce sur les niveaux de production.

A Mbour

- Avoir une bonne connaissance des acteurs dont les femmes transformatrices ;
- Mettre en place un système de protection sociale et d'épargne qui permette de faire face aux difficultés et crises/catastrophes
- Instaurer une stratégie d'exploitation des pêcheries qui tient compte de l'état de la ressource et du repos biologiques.
- Auditer toute la flotte industrielle active dans les eaux territoriales
- Faire l'inventaire des acteurs de la filière, et en particulier des femmes transformatrices.
- Faire inventaire des infrastructures (unités, usine, quais, etc..).
- Redéfinir les nouveaux modes d'administration publique des ressources halieutiques.
- Coordonner des pêcheries industrielle et artisanale en vue de réaliser la vision de développement national et améliorer les conditions de vie des populations.
- Baser les décisions sur les données probantes ; Renforcer les capacités de recherche et le financement par les divers ministères.
- Améliorer la transparence de l'attribution et de la gestion des ressources piscicoles
- Mieux impliquer la société civile dans la commission d'attribution des licences de pêche
- Appliquer vigoureusement l'article 43 du Code de la Pêche
- Mettre le CNCR devant pour diriger le plaidoyer et soutenir la pêche nationale pour la suspension de toute attribution de licences nouvelles

- Favoriser une approche biologique, car les pêcheurs ne connaissent que la pêche et on ne peut pas les en priver
- Instaurer un modèle d'exploitation familiale durable
- Le poisson est une composante importante des plats, il fait associer tout le monde dans le plaidoyer dont les consommateurs
- Regrouper tous les acteurs de pêche (chercheurs, administrations, pêcheurs, anciens,) ainsi que les consommateurs pour faire le point des assises nationales (vision, stratégies, organisation, mesures de soutien).
- Organisations des OP pour accéder aux crédits de financements au sein du CMS
- Plaidoyer pour que la commission sur les licences soit une commission d'attribution
- Reconnaissance du métier et du statut de la femme transformatrice
- Renforcer les systèmes de solidarités au niveau du partage de l'information entre les acteurs
- Évaluer le Fonds de Promotion de la pêche Artisanale à la CNCAS /Banque Agricole
- Préparer les contrepropositions au niveau de la CONIPAS
- Exploiter les résultats de l'atelier de Mbour.

LEGS



Leadership, Éthique, Gouvernance, Stratégies pour l'AFRIQUE

